

Conseil Municipal de Fréteval - Séance du 26 février 2020

Nombre de Membres
En Exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Votants : 13
Dont 1 Procuration
Pour : 13

Sur convocation en date du 14 février 2020

L'an deux mille vingt, le 26 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Fréteval s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Fréteval dûment convoqué, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PILLEFER Bernard, Maire de Fréteval

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs et Mesdames PILLEFER Bernard, CALLUT Françoise, MOYER Martial, DURAND Jacky, AUBERT Evelyne, EXPERTON Éric, FICHEPAIN Christian, GONDON Jacqueline, GARCIA Ginette, LERICHE Philippe, PROT Evelyne, TRASSARD Pascal

A DONNE PROCURATION :

Madame BRETON Madeleine a donné procuration à Monsieur PILLEFER Bernard

ABSENTS :

*Madame BRIQUET Magalie
Monsieur NEILLE Laurent*

Madame CALLUT Françoise a été nommée secrétaire

Délibération n° D-Cne/2020-04

Objet : Location de la chasse des Bois Normands : 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail de la chasse des Bois Normands se termine le 30 avril 2020.

Après s'en être entretenu avec Madame le Maire de Saint Hilaire la Gravelle et avoir envisagé toutes les possibilités, il s'avère que le recours à l'adjudication publique est la meilleure procédure pour la Commune.

Le projet de cahier des charges a été établi par Maître FORTIN-JOLY, en vue de procéder à l'adjudication à la salle des fêtes de FRÉTEVAL.

Après lecture du cahier des charges et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- confie à Maître FORTIN-JOLY, notaire à Vendôme, le soin d'effectuer l'adjudication,
- décide de fixer la mise à prix à 10 000 €,
- décide que le loyer sera payable annuellement et d'avance, en une seule fois le 1^{er} mai de chaque année et pour la première fois le 1^{er} mai 2020.

Ce loyer sera augmenté ou diminué chaque année en proportion des variations de l'indice des fermages tel que publié annuellement par M. Le Préfet de Loir-et-Cher.

Pour l'application de cette clause d'indexation, il est précisé que l'indice de base est celui du 1^{er} octobre 2019 s'élevant à 104,76.

- décide que le droit de chasse sera affermé pour une durée de six années entières et consécutives à compter du 1^{er} mai 2020 pour se terminer le 30 avril 2026.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer le cahier des charges et le procès-verbal de l'adjudication.

Délibération n° D-Cne/2020-05

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2019 de la commune de Fréteval

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° D-Cne/2020-06

Objet : Compte administratif 2019 - Commune de Fréteval

Monsieur MOYER Martial a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2019,

Monsieur PILLEFER Bernard, Maire, s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité approuvent le Compte administratif 2019 de la Commune de Fréteval.

Délibération n° D-Cne/2020-07

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement Commune exercice 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	396 687,02 €
- un déficit cumulé d'investissement de	172 550,53 €
- un solde positif de restes à réaliser de	94 257,87 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :

* Au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : 266 808,40 €.

- le solde disponible est affecté comme suit :

* Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 129 878,62 €

Délibération n° D-Cne/2020-09

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2019 du service assainissement de Fréteval

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° D-Cne/2020-09

Objet : Compte administratif 2019- Service Assainissement de Fréteval

Monsieur MOYER Martial a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2019,

Monsieur PILLEFER Bernard, Maire, s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité approuvent le Compte administratif 2019 du service assainissement de Fréteval.

Délibération n° D-Cne/2020-10

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement du Service Assainissement - exercice 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de clôture de	57 683,00 €
- un déficit cumulé d'investissement de	12 785,15 €
- un solde négatif de restes à réaliser de	9 900,00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire : au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) pour **22 685,15 €**

le solde disponible est affecté comme suit : affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour **34 997,85 €**.

Délibération n° D-Cne/2020-11

Objet : Fenêtres école maternelle – Rue du Mail à Fréteval

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poser de nouvelles menuiseries au niveau des annexes de l'école maternelle – rue du Mail à Fréteval.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 8 559,15 € HT soit 10 270,98 € TTC de l'entreprise APSM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à cette installation.

Délibération n° D-Cne/2020-12

Objet : Marché à bons de commande (investigations nocturnes, inspections télévisées, tests à la fumée, tests aux colorants) :

- Présentation du rapport d'analyses des offres,
- Attribution du marché.

Monsieur le Maire,

RAPPELLE les points suivants :

- Dans le cadre de l'application du programme de travaux issu du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et afin de poursuivre les investigations complémentaires préconisées, la commune de FRETEVAL a prévu de lancer un marché à bons de commandes sur 3 ans.
- Une consultation pour la réalisation de cette mission a été lancée auprès d'entreprises spécialisées, conformément aux articles du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique pour la réalisation de la mission, avec l'appui de la SARL DUPUET FRANK ASSOCIES, assistant conseil :
- Ouverture des plis du vendredi 17 janvier 2020,
- Analyse des offres du 13 février 2020,

DECIDE

- De confier le marché à bons de commande à l'entreprise SUEZ RV Osis Ouest, dont le siège social est situé à Joue les Tours (37).
- Sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 16 000,00 € HT, le coût de cette mission s'élève à 16 577 euros HT, soit 19 892,40 euros TTC décomposée comme suit :
 - Année 1 : 5 069,00 € HT soit 6 082,80 € TTC
 - Année 2 : 5 069,00 € HT soit 6 082,80 € TTC
 - Année 3 : 6 439,00 € HT soit 7 726,80 € TTC
- La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de Loir et Cher, au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancer cette mission,

Délibération n° D-Cne/2020-13

Objet : Convention pour mission de maîtrise d'œuvre d'études - Agence Technique

Départemental 41 – Travaux de voirie : VC 1 à Fréteval

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention avec l'Agence Technique Départemental 41. Cette convention doit permettre d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme établi. L'ATD dans sa mission à Maîtrise d'œuvre auprès de la commune couvre le périmètre des études opérationnelles et de la consultation.

L'ATD 41 réalise des études d'avant-projet (AVP) et /ou de projet (PRO), le dossier de consultation des entreprises (DCE) et porte assistance pour la passation du contrat de travaux (ACT). Ces études sont conditionnées à la remise préalable par le Maître d'Ouvrage du programme de l'opération et de l'enveloppe prévisionnelle.

La présente convention a pour objet de définir le cadre d'intervention de l'ATD dans sa mission de Maîtrise d'œuvre auprès de la commune de Fréteval, Maître d'Ouvrage sur l'opération de travaux de voirie VC 1.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le coût de cette prestation qui s'élève à la somme de :

Phase ACT (DCE travaux) pour un montant de 1 600 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la mission de Maîtrise d'œuvre avec l'ATD 41 pour les travaux de voirie VC 1.

Délibération n° D-Cne/2020-14

Objet : Convention pour mission de maîtrise d'œuvre d'études - Agence Technique

Départemental 41 – Travaux de voirie chemin de la Fosse à Fréteval

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention avec l'Agence Technique Départemental 41. Cette convention doit permettre d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme établi. L'ATD dans sa mission à Maîtrise d'œuvre auprès de la commune couvre le périmètre des études opérationnelles et de la consultation.

L'ATD 41 réalise des études d'avant-projet (AVP) et /ou de projet (PRO), le dossier de consultation des entreprises (DCE) et porte assistance pour la passation du contrat de travaux (ACT). Ces études sont conditionnées à la remise préalable par le maître d'ouvrage du programme de l'opération et de l'enveloppe prévisionnelle.

La présente convention a pour objet de définir le cadre d'intervention de l'ATD dans sa mission de Maîtrise d'œuvre auprès de la commune de Fréteval, Maître d'Ouvrage sur l'opération de travaux de voirie sur le chemin de la Fosse.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le coût de cette prestation qui s'élève à la somme de :

Phases AVP/PRO pour un montant de 1 120 € HT,

Phase ACT (DCE travaux) pour un montant de 1 120 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la mission de Maîtrise d'œuvre avec l'ATD 41 pour les travaux de voirie chemin de la Fosse.

Délibération n° D-Cne/2020-15

Objet : Renouvellement des canalisations d'eaux usées et construction de la nouvelle station d'épuration : - Mission d'études géotechniques et de suivi piézométrique :

- Présentation du rapport d'analyse des offres,
- Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'application du programme de travaux issu du schéma directeur d'assainissement des eaux usées, une mission de maîtrise d'œuvre est en cours avec le Cabinet MERLIN pour un projet de construction d'une nouvelle station d'épuration et le renouvellement des canalisations d'eaux usées présentant des infiltrations d'eaux claires parasites.

Dans le cadre de ce projet une consultation pour la réalisation de la mission d'études géotechniques et de suivi piézométrique a été lancée auprès d'entreprises spécialisées.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de retenir l'offre présentée par l'entreprise GEOTEC pour un montant HT de 22 460,00 € soit 26 952,00 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se référant au marché.

Délibération n° D-Cne/2020-16

Objet : Convention de service pour la collecte et la valorisation des déchets autres que ceux des ménages dans le cadre du service public – Redevance spéciale avec VALDEM (Syndicat mixte de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois) – Période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de service pour la collecte et la valorisation des déchets autres que ceux des ménages dans le cadre du service public.

Après en avoir délibéré et en avoir pris connaissance, les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Délibération n° D-Cne/2020-17

Objet : Feu d'artifice du 13 juillet 2020

Au vu des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Pyro Concept pour un montant de 7 228,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis.

Objet : Acquisition extincteur – restaurant scolaire « Chaufferie »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un extincteur pour la chaufferie du restaurant scolaire de Fréteval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la Société SICLI pour un montant HT de 52,65 € soit 63,18 € TTC, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à l'acquisition d'un extincteur pour la chaufferie du restaurant scolaire de Fréteval.

Objet : Acquisition extincteur – mairie « Chaufferie »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un extincteur pour la chaufferie de la mairie de Fréteval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la Société SICLI pour un montant HT de 65,15 € soit 78,18 € TTC, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à l'acquisition d'un extincteur pour la chaufferie de la mairie de Fréteval.

A Fréteval, le 4 mars 2020
Le Maire
Bernard PILLEFER

